

BEES coop SCES agréée

Rapport de gestion 2023

Ce rapport est un résumé des principaux chiffres de 2023. Il contient également les comptes de résultats et les bilans de 2021 et 2022 afin de faciliter les comparaisons entre ces différents exercices comptables. Ce document contient aussi des explications des termes utilisés afin d'en faciliter la compréhension.

Table des matières

1. Le bilan de la SCRL	1
2. Compte de résultats	4
3. Analyse de ratios	5
4. À voter	6
5. Conclusion	6

1. Le bilan de la SCRL

Le bilan est l'équivalent d'une photo des ressources de la coopérative réalisée le 31 décembre de chaque année. Les ressources de la coopérative sont présentées dans deux tableaux différents : le premier tableau décrit les ressources selon leur utilisation (Actif), le deuxième présente ces mêmes ressources selon leur provenance, c'est-à-dire selon leur source de financement (Passif).

	2021	2022	2023
ACTIFS IMMOBILISES [20/28]	818.299	764.310	661.809
Immobilisations corporelles [22/27]	811.198	756.993	654.493
Terrains et constructions [22]	720.681	673.267	622.133
Mobilier et matériel roulant [24]	90.517	83.726	32.360
ACTIFS CIRCULANTS [29/58]	1.114.532	774.914	1.141.558
Stocks et commandes en cours d'exécution [3]	129.760	174.045	196.043
Créances à un an au plus [40/41]	6.472	40.828	77.917
Valeurs disponibles [54/58]	978.300	553.702	867.598
TOTAL DE L'ACTIF [20/58]	1.932.831	1.539.223	1.803.367

Ces chiffres nécessitent quelques explications.

En ce qui concerne l'**ACTIF**, c'est à dire l'utilisation de nos ressources, nous avons :

- **Actifs immobilisés**

Nous avons acheté le bâtiment dans lequel le magasin est installé. Nous avons également acheté du matériel permettant de déployer nos activités : meubles, machines, caisses, frigos, ordinateurs, programmes informatiques, etc. En comptabilité, ces actifs utilisés à long terme s'appellent des immobilisations.

La valeur de ces actifs est revue chaque année pour tenir compte de leur évolution. En général, la valeur des actifs diminue d'année en année. D'un point de vue comptable, cette diminution de valeur est appelée un amortissement. En 2023, le total de ces amortissements s'est élevé à EUR 102.500, comprenant principalement les amortissements de l'immeuble, travaux toiture et aménagement du magasin mais également du mobilier frigorifique.

En 2023, nous n'avons pas fait de nouveaux investissements, ce qui explique en partie que la charge à amortir est moins élevée que l'année précédente. Cette année, nous avons pris en charge la dernière tranche pour l'installation frigorifique.

- **Actifs circulants**

Les actifs circulants de la BEES sont constitués des actifs destinés à ne pas y rester à long terme. Dans notre cas, nous parlons du stock, des créances à un an au plus et des valeurs disponibles.

Le valeur du stock de marchandises est de EUR 196.043 - cela correspond à une hausse d'environ 13% en un an. BEES coop a augmenté la valeur de son stock d'environ EUR 22.000 de marchandises par rapport à l'année 2022.

Une partie de cette hausse est à imputer à l'augmentation des prix unitaires (+6%), mais la majeure partie est une augmentation des volumes stockés (+28%).

Il s'agit aussi des "Créances à un an au plus", qui a augmenté par rapport à 2021 et 2022 principalement à cause d'une avance de la SCES à l'ASBL de EUR 50.000 dans le cadre du projet de sécurité sociale de l'alimentation. Il y a également EUR 10.000 de créances de la part du CPAS, qui a été réglé en 2024 et EUR 12.000 de note de crédit à recevoir de Partena dû à une meilleure gestion/visibilité sur de la masse salariale.

La rubrique "Valeurs disponibles" représente les liquidités disponibles, en banque principalement. Après une diminution en 2022 (remboursement de l'emprunt), celles-ci ont considérablement augmenté (EUR 315.000). Cela équivaut environ au résultat brut d'exploitation de BEES coop pour l'année 2023.

En ce qui concerne le **PASSIF**, c'est à dire la provenance de nos ressources, nous avons :

	2021	2022	2023
CAPITAUX PROPRES [10/15]	761.497	724.434	710.604
Capital [10]	342.350	341.130	339.650
Réserves [13]	137.000	137.000	137.000
Bénéfice (Perte) reporté(e) [14]	30.344	24.697	42.544
Subsides en capital [15]	251.803	221.607	191.411
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES [16]	395.000	370.000	670.000
Pensions et obligations similaires [160]	125.000	125.000	150.000
Grosses réparations et gros entretien [162]	150.000	150.000	425.000
Autres risques et charges [163/5]	120.000	95.000	95.000
DETTES [17/49]	776.334	444.215	422.763
Dettes à plus d'un an [17]	119.634	83.345	46.042
Dettes à un an au plus [42/48]	656.695	359.830	376.656
Dettes commerciales [44]	227.117	263.769	259.893
Dettes fiscales, salariales et sociales [45]	44.836	48.937	59.590
Autres dettes [47/48]	0	10.835	18.842

- **Capitaux propres**

Le capital représente l'apport de l'ensemble des coopérateurs au travers des parts achetées par ceux-ci.

Par rapport à l'année précédente, nous avons une petite diminution du capital souscrit. Le capital souscrit s'élève à 339.650 EUR. BEES coop a également eu pour 1.700 EUR de dons lors de la démission des membres.

Avec les résultats positifs de 2023, nous ne constituons pas de réserves supplémentaires. nous optons comptablement pour les mettre en provisions (voir plus bas).

Le bénéfice reporté est la somme des bénéfices/pertes des exercices antérieurs (EUR 42.544). Cela doit être confirmé par le vote des comptes de l'Assemblée Générale du 09 juin 2023 (EUR 17.847 de bénéfices reportés) – voir section 4 du document.

En 2023, nous n'avons pas reçu de nouveaux subsides en capital.

Le montant provient de subsides en capital reçus pour des investissements passés (achat et rénovation du bâtiment). La valeur des subsides en capital diminue d'année en année au même rythme que l'amortissement desdits investissements.

Pour être plus clair, d'un point de vue comptable, le coût d'un bien utilisé à moyen terme, ou à long terme, n'est pas déduit en une seule fois, on dit que celui-ci est amorti dans le temps, en fonction de la durée d'utilisation du bien. Par exemple, en Belgique, un bien immobilier est souvent amorti sur une période de 20 ans et des travaux d'aménagement sont souvent amortis sur une période de dix ans.

- **Provision**

Il s'agit de montants mis de côté, comptablement, pour le futur, à partir des bénéfices générés au cours des différentes années.

Par le passé, nous avons pris des provisions

- pour des travaux et de l'aménagement magasin (EUR 150.000),
- pour payer nos salariés en cas de faillite de la coopérative (EUR 125.000 qui correspondent à environ 4 mois de masse salariale),
- pour le développement/migration d'Odoo, notre système informatique, au cours des trois prochaines années (EUR 75.000)
- pour l'augmentation des coûts énergétiques (EUR 45.000)

Pour 2023 et vu les résultats bruts d'exploitation, nous soumettons au **vote de notre Assemblée Générale du 09 juin 2024 d'approuver les comptes avec** :

- une augmentation de la provision passif social de EUR 125.000 à EUR 150.000, vu l'augmentation du coût de la masse salariale
- une mise en provision pour le futur achat immobilier (achat du garage et de la maison au-dessus) : EUR 275.000

Le total des provisions s'élève donc à EUR 670.000.

Dettes

Les dettes sont principalement constituées :

- des emprunts que nous devons rembourser aux institutions financières qui ont permis de lancer le projet. Nous y distinguons les dettes à plus d'un an (EUR 46.042 - montant qu'il restera à rembourser à partir de 2023) et les dettes à un an au plus (EUR 38.330). L'emprunt sera intégralement remboursé début 2026.
- des dettes commerciales, c'est-à-dire des dettes que nous devons à nos fournisseurs (EUR 259.893). Ces factures étaient encore à payer le 31 décembre 2023 dans la mesure où BEES paie ses fournisseurs dans un délai de 8 à 30 jours après réception des marchandises.
- dettes fiscales, salariales et sociales (EUR 59.590). Ce compte comprend principalement les dettes salariales (provision pécules de vacances) ainsi que les dettes fiscales (montant dû à la TVA).
- la section 'Autres dettes' représente en grande partie le solde encore disponible des coopérateurs ayant bénéficié d'une aide du CPAS pour faire leurs courses à la BEES coop.

2. Compte de résultats

Le compte de résultats présente l'ensemble des recettes (appelés « produits ») et des dépenses (appelées "charges") liées à la coopérative en 2023. La différence entre ces revenus et ces dépenses est le bénéfice de l'année.

	2021	2022	2023
Ventes et prestations [70/74]	4.140.178	4.146.588	5.067.472
Chiffre d'affaires [70]	4.117.082	4.142.043	5.055.630
Autres produits d'exploitation [74/73]	23.096	4.545	11.842
Coût des ventes et des prestations [60/64]	4.002.803	4.189.620	5.064.793
Achats marchandises	3.397.918	3.466.617	4.112.042
Services et biens divers [61]	88.493	149.485	115.205
Rémunérations	397.281	457.959	421.810
Dotations aux amortissements	101.882	101.191	102.501
Dotations aux provisions			300.000
<i>635000 "Provisions pour passif social"</i>			<i>25.000</i>
<i>636010 Provision bâtiment</i>			<i>275.000</i>
Autres charges	17.229	14.368	13.235
Bénéfice (Perte) d'exploitation [9901]	137.375	-43.032	2.679
Produits financiers [75]	32.976	32.526	34.434
Charges financières [65]	24.587	20.140	19.266
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter [9905]	145.764	-30.647	17.847

- **Chiffres d'affaires**

Entre 2022 et 2023, la BEES a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 22% (+ de EUR 910.000). Cette augmentation est explicable par différentes variables :

- indexation automatique des salaires et donc augmentation du pouvoir d'achat des coopérateurs. La hausse mensuelle du chiffre d'affaires est clairement identifiable entre février 2023 et mars 2023, moment où la moitié des commissions paritaires a été indexée.
- reprise généralisée du secteur bio en région de Bruxelles-capitale

Mais aussi

- augmentation du nombre de coopérateurs : les coopérateurs actifs sont passés d'environ 1200 à environ 1350 entre janvier et décembre 2023. L'augmentation nette est lente et constante.
- augmentation de la gamme (vente flash,...)
- augmentation des parts B et de leurs achats (renforcement de la collaboration avec les parts B actuels + nouvelles parts B): les ventes au parts B représente 3% du chiffre d'affaires total.

Le reste du chiffre d'affaires est composé de prestations de services dans le cadre du projet avec le CPAS de Schaerbeek (EUR 6.936). Il s'agit ici des activités organisées en collaboration avec le CPAS. Le budget octroyé par le CPAS à ses affiliés pour faire des courses au sein de BEES coop est comptabilisé ailleurs.

La prestation de services en Belgique correspond à la participation à une recherche concernant la logistique en circuit court (EUR 5.000).

- **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation (EUR 11.842) sont composés d'une subvention exceptionnelle de la région de Bruxelles pour contrer l'augmentation des prix de l'énergie en 2023 (EUR 8.981). Le reste étant des produits divers : régularisation caisse, réduction ONSS,...

Dans les charges, nous attirons votre attention sur :

- Achats de marchandises: de 2022 à 2023 les achats de marchandises ont augmenté de 18%. Ceci est normal vu l'augmentation du chiffre d'affaire.

Ce qu'il faut regarder ici est **la marge commerciale** - qui représente la différence entre le chiffre d'affaires et les achats de marchandises. La marge commerciale pour 2023 a augmenté à 18,2% (16,3% en 2022). Lorsque vous dépensez 100€ à BEES :

- 81,8€ vont pour le fournisseur/producteur
- 18,2€ vont pour BEES coop. Cet argent sert à payer les frais de BEES coop.

Cette augmentation s'explique par différentes raisons :

- une augmentation de la valeur de notre stock (+ EUR 22.000)
- un meilleur suivi des prix par l'équipe des salariés
- un meilleur suivi des pertes et des prix en promotion notamment via la congélation de la viande
- Le fait d'avoir en 2023 gardé davantage de remise pour BEES coop (augmentation des prix de 2% avait été validé sur l'ensemble des produits biofresh et delibio)
- des remises fournisseurs en fin d'année supérieure aux attentes et qui n'ont pas (encore) été réimpactés sur le prix de vente consommateur.

- Bien et services divers (EUR 115.205) : cette rubrique reprend différents coûts liés au fonctionnement de la BEES: assurances, énergie, entretiens, bureautique et d'autres frais de taille moins significative.

En 2022 cette catégorie avait augmenté de casi 70% par rapport à l'année précédente. (le coût de l'énergie ayant presque quadruplé (de EUR 14.000 à EUR 54.000) en 2022.

En 2023, cette catégorie diminue de 29% principalement dû à:

- baisse des prix de l'énergie (- EUR 32.000)
- baisse des coûts du prestataire informatiques (EUR 5.400). Cela s'explique par l'application d'une formule d'abonnement où les coûts de migration sont lissés sur plusieurs années, une migration qui a été repoussée et un stop de développements dans la version actuelle d'Odoo au vu de la migration vers une nouvelle version.
- Nous notons également que BEES coop SCES fait un transfert/avance de EUR 20.000 à BEES&co ASBL.

- Rémunérations (EUR 421.810): En 2022, le coût salarial avait augmenté de plus de 15%. En 2023, BEES coop enregistre une baisse de 8% de ses coûts salariaux pour différentes raisons :
 - Obtention d'un subside ==> coût RH a diminué car un des salariés a été transféré sur BEES&co ASBL
 - des congés maladie longue durée chez différents collègues qui n'ont pas tout de suite été remplacé
- Dotations aux amortissements

Comme chaque année, BEES coop amortit ses différents investissements et achats. Les investissements les plus importants sont l'achat et la rénovation du bâtiment.

- Dotations aux provisions :

EN 2023 et vu le résultat positif, nous proposons (ceci est soumis au vote de l'assemblée générale du 9 juin 2024) de

- augmenter la provision passif social de EUR 125.000 à EUR 150.000 vu l'augmentation de la masse salariale. Cela permet de couvrir environ 4 mois de salaires.
- réaliser une provision pour le futur achat du garage : EUR 275.000.

- Autres charges : couvre différentes taxes (précompte immobilier,...)

Le résultat brut d'exploitation est donc de EUR 302.678 duquel on soumet au vote de mettre en provisions EUR 300.000.

A ce résultat s'ajoute les produits et charges financières

- **Frais financiers** (EUR 19.265) couvrent deux choses:
 - Remboursement des intérêts des emprunts utilisés pour lancer le magasin (EUR 2.990). Ce coût a été divisé par 3 (EUR 9.791 en 2022) dû au remboursement anticipatif du crédit
 - coûts principalement liés à l'utilisation de moyens de paiement électroniques comme Bancontact (EUR 16.275). L'augmentation est dû
 - à la possibilité de payer en VISA/Mastercard (approximativement 5% du montant des ventes),
 - l'augmentation du nombre de passage en caisse
 - une régularisation des années précédentes.
- Les produits financiers (EUR 34.430) couvrent principalement l'amortissement de subsides reçus lors des différents investissements de BEES coop. Autrement dit, on a reçu un subside lié à un investissement. On divise le montant du subside sur le nombre d'années d'amortissement.

3. Analyse de ratios

RATIOS FINANCIERS	2020	2021	2022	2023
Ratio de solvabilité (capitaux permanents [10/15] + provisions [16] / total actif)	57%	60%	71%	76%
Ratio de liquidité générale (actifs circulants [29/58] / passifs circulants = dettes à un an au plus [42/48])	343%	170%	215%	303%
Croissance chiffre d'affaires ((CA2023-CA2022)/CA2022)	24%	-3,7%	0,6%	22%
Ratio de marge commerciale ((CA - Achats)/CA)	19%	17,5%	16,3%	18,2%
Ratio de charge salariale (charge salariale par rapport aux charges totales)	9%	9,9%	11%	8,3%

Les ratios ci-dessus illustrent quelque peu la santé financière de notre coopérative :

- Le **ratio de solvabilité** mesure l'autonomie financière de la coopérative. Nous avons plus de ressources propres que de dettes. Un seuil supérieur à 50% illustre une situation très saine car les dettes représentent alors moins de 50% de nos moyens de financement. Il est souhaitable que ce ratio soit toujours supérieur à 40% afin de pouvoir avoir accès à un nouveau financement bancaire si nous en avons subitement besoin.
- Le **ratio de liquidité générale** mesure la capacité d'une entreprise à s'acquitter de ses dettes à court terme. Il se calcule en divisant l'actif circulant par le passif circulant, c'est-à-dire les dettes à moins d'un an. L'**entreprise** sera jugée "liquide" si ce ratio est supérieur à 100%. Avec un ratio de 303%, la BEES est parfaitement « liquide ».
- **Croissance du chiffre d'affaire** : très bonne croissance du chiffre d'affaire. L'explication se trouve dans le document..
- Le **ratio de marge commerciale de BEES coop**, qui représente la différence entre les ventes et les frais des marchandises, est de 18,2%. BEES coop retrouve un niveau plus élevé de marge commerciale. Les raisons sont expliquées dans l'encadré ci-dessus.
- Le **ratio de charge salariale** représente la part des ventes servant à payer nos employés. Celui-ci s'élève à 8,3%. La diminution s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires et la diminution du coût de la charge salariale (du notamment à des remplacements et l'obtention du subside).

4. À voter

Le comité de coordination et le pôle compta proposent d'approuver les comptes avec:

- la mise en provisions
 - augmenter la provision passif social à EUR 150.000 vu l'augmentation de la masse salariale. Cela permet de couvrir environs 4 mois de salaire. Elle est actuellement de EUR 125.000
 - réaliser une provision pour le futur achat du garage : EUR 275.000
- un résultat positif de EUR 17.846,91.

5. Conclusion

La santé financière de BEES coop est très saine.

La différence entre le budget 2023 et les résultats réalisés est impressionnante. Il faut se rappeler que la validation du budget 2023 a été faite dans un contexte morose (prix de l'énergie et inflation galopante, année 2022 en perte,...).

L'année 2023 a été marquée par une reprise généralisée, une diminution de l'inflation, et un recul net des prix de l'énergie.

Pour BEES coop, cela s'est traduit par:

- l'augmentation significative du CA (+ de EUR 920.000)
- l'augmentation significative de la marge (on passe de 16,3% à 18,2%). Cela s'explique notamment par le mécanisme de gestion des remises fournisseurs car début 2023 BEES coop a repris pour la coopérative une partie des remises fournisseurs.

Au vu de ces résultats, le comité de coordination a déjà décidé et mis en route la restitution des remises fournisseurs sur le prix de plus de 1500 articles (Biofresh et Delibio).

Le comité de coordination a également entamé une réflexion sur ;

- **l'affectation des bénéfices.** BEES coop vise toujours à atteindre l'équilibre financier et à ne pas générer de bénéfices. Depuis sa création, BEES coop a réussi à terminer la plupart de ces exercices comptables avec un résultat positif. Ces bénéfices sont soit réinvestis et/ou gérés en personne prudente et responsable. Suite aux résultats de cette année, le comité de coordination a entamé des réflexions pour
 - rester au plus près de son objectif de ne pas générer de surplus
 - discuter de l'affectation des bénéfices passés
- **la gestion de la liquidité :** BEES coop dispose de liquidités sur son compte. Ses liquidités proviennent de différentes sources : le capital souscrit, des provisions, des résultats positifs cumulés des années précédentes.